



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 7 juillet 2017

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Philippe de GUIBERT
Corinne LARRUE
Philippe MAUBERT

assistait également à la séance, sans voix délibérative, François LEFORT, membre permanent suppléant.

I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Saint-Martin d'Abbat (45)
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Morlac (18)

Liste des dossiers examinés et soumis à évaluation environnementale :

Néant

II. Avis sur dossiers soumis à évaluation environnementale

- Élaboration du PLU de Semoy (45)
- Mise en compatibilité des PLU de Semoy, St-Jean-de-Braye, Chécy, St-Denis-de-l'Hôtel,
- Châteauneuf-sur-Loire, dans le cadre de la DUP du projet de réouverture de la liaison ferroviaire Orléans-Chateuneuf sur Loire (45)

III. Avis tacite

- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montoire-sur-le-Loir pour l'aménagement d'un parc photovoltaïque (41)

IV. Délibération sur un cadrage préalable formel

- Élaboration du PLU de Buzançais (36)

V. Délégation

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CGEDD et à la décision de délégation actée en séance du 25 juillet 2016 de la MRAe, il est donné délégation à Philippe de GUIBERT, membre permanent, pour statuer sur les décisions à prendre dans le cas de l'examen au cas par cas concernant les dossiers d'élaboration du PLU de Tremblay-les-villages (28) et de révision de la carte communale de Faverolles en Berry (36).

Fait à Orléans, le 7 juillet 2017

Le président de la mission régionale d'autorité
environnementale de Centre – Val de Loire,
président de séance



Étienne LEFEBVRE